



mamirolle

Actus

N° 69 - Mai / juin / juillet 2022

Mamirolle vous souhaite un bel été !



▼ 29 mars 2022

▷ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget communal et arrête les comptes.

▷ Le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours à la CU GBM dans le cadre des travaux de voirie dans la limite de 50% du montant HT de l'opération et autorise le maire à signer la convention.

▷ Le conseil municipal approuve l'avenant n°3 de la convention constitutive de groupement de commandes permanent, autorise le maire à signer et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires le cas échéant.

▷ Dans le cadre de l'enquête publique, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet d'aménagement de la RN57 concernant la section comprise entre «les boulevards» et la commune de Beure.

▷ Le conseil municipal décide de dénommer la voie longeant la RN57 et bordant la ZA du Clousey, «rue des Quatre Vents».

▷ Le conseil municipal décide de faire application du tarif de location «Association du 1er cercle» à l'Association des sous-officiers du Doubs.

▷ Le conseil municipal accorde la gratuité de la salle des fêtes à l'ASSM.

▷ Le conseil municipal accorde la gratuité de la salle des fêtes à l'Association Familles Rurales de Mamirolle.

▼ 12 avril 2022

▷ Le conseil municipal a voté le budget primitif 2022 du budget Forêt :

1. Total de la section de fonctionnement: 70 927,35€ (dépenses) et 70 927,35€ (recettes)

2. Total de la section d'investissement: 60 582,47€ (dépenses) et 60 582,40€ (recettes).

▷ Le conseil municipal a voté le budget primitif 2022 du budget Murs nus :

1. Total de la section de fonctionnement: 43 767,09€ (dépenses) et 43 767,09€ (recettes),

2. Total de la section d'investissement: 93 46,00€ (dépenses) et 93 46,00€ (recettes).

▷ Le conseil municipal décide de fixer les taux des taxes sur le foncier bâti à 33,27% et sur le foncier non bâti à 18,36% en 2022.

▷ Le conseil municipal a voté le budget communal 2022 :

1. Total de la section de fonctionnement: 1 050 040,75€ (dépenses), 1 413 040,75€ (recettes),

2. Total de la section d'investissement: 437 282,23€ (dépenses) et 437 282,23€ (recettes)

▷ Le conseil municipal :

1. sollicite, de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention pour l'aménagement d'un espace dédié aux adolescents sur la base de devis (travaux, achat de mobilier et de matériel) pour un montant total de 6951,85€ HT et s'engage à financer le solde,

2. accepte le plan de financement,

3. s'engage, si la subvention accordée était inférieure au montant demandé, à prendre en charge la différence,

4. sollicite l'autorisation de débiter les travaux et de commander le matériel avant l'attribution de la subvention.

▼ 5 mai 2022

▷ Le conseil municipal décide de fixer le montant des subventions aux associations comme suit :

- Anciens combattants : 180€
- Retraités de Mamirolle : 500€
- Comité d'animation : 1000€
- Association Familles Rurales : 2900€
- Rézosaône : 200€
- Donneurs de sang : 100€
- Amis des maisons de retraite : 100€
- ASSM : 2000€
- La Mancine : 2000€
- Le Club de Hand : 2600€

▷ Le conseil municipal approuve les travaux 2022 de l'ONF, autorise le maire à signer les devis et décide qu'il s'agit de travaux d'investissement.

▷ Suite au rapport de la CLECT, le conseil municipal approuve les modalités et les résultats des dispositions relatives au bonus de soutenabilité pour la période 2022

▷ Le conseil municipal donne délégation au maire pour le remboursement de frais engagés par les bénévoles de la bibliothèque.

▷ Le conseil municipal décide de la prise en charge par la commune des frais liés à l'accueil des réfugiés ukrainiens et autorise leur remboursement.

▷ Le conseil municipal autorise la signa-

ture de la nouvelle convention de gestion des espaces verts communaux avec l'association Cap'Lama Doubs.

▼ 19 mai 2022

▷ Le conseil municipal approuve et accepte le coût des travaux d'aménagement d'une cellule de la galerie commerciale pour le club ado, et charge le maire d'engager la procédure de passation des marchés publics selon une procédure adaptée.

▷ Le conseil municipal approuve le compte d'exploitation 2021 de la ludothèque Pic et Pivette laissant apparaître un déficit de gestion de 1 315,03€.

▼ 8 juin 2022

▷ Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser deux subventions supplémentaires :

- Foyer socio-éducatif du collège de Saône : 656€
- Karaté Club de Mamirolle : 370€

Ces subventions supplémentaires portent le montant total des subventions versées aux associations en 2022 à 12 606€.

▷ L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'application des tarifs maximum des frais de fourrière pour automobiles pour la durée du marché de gestion et d'exploitation de la fourrière à véhicules.

▷ Le conseil municipal décide d'approuver le compte d'exploitation 2021 des Francas du Doubs, Contrat Enfance Jeunesse, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 22 6163,30€.

▷ Le maire rappelle aux membres de l'assemblée que, par délibération en date du 2 mai 2018, les membres du conseil municipal ont décidé, pour les enfants extérieurs, non scolarisés à Mamirolle, de fixer les tarifs, durant les vacances scolaires, comme suit :

1. 22,44€/jour avec repas,
2. 16,25€/jour sans repas.

Le maire propose de les fixer comme suit :

1. 23,10€/jour avec repas
2. 16,75€/jour sans repas.

Le conseil municipal décide que ces tarifs seront appliqués dès la rentrée scolaire 2022.

L'édito du maire

La COVID nous a laissé quelques répit, ce qui nous a permis collectivement de nous réapproprier une vie presque habituelle, même si l'on constate une certaine fébrilité à participer à des réunions ou rencontres en présentiel. La recrudescence constatée, ces derniers jours, du nombre de cas peut interroger.

L'école maternelle a été très concernée, en juin, avec plusieurs professeurs des écoles et plusieurs agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ayant été contaminés par la COVID. Heureusement, pas de cas graves mais de la difficulté dans le fonctionnement.

Une classe est supprimée en maternelle à la rentrée scolaire de septembre 2022 et une classe est ouverte en primaire. Le suivi prévisible des effectifs - nouveaux arrivants et naissances - nous laisse entre-

voir une baisse future des effectifs ce qui va nécessiter un développement de l'urbanisme avec de nouvelles constructions pour retrouver un renouvellement des départs au collège.

En janvier prochain, les enfants des Francas vont bénéficier de repas préparés à l'ENIL et mis à disposition en liaison chaude. La qualité gustative en sera améliorée.

Nous constatons de façon permanente de multiples incivilités :

- le stationnement illicite des gens du voyage à proximité du Noret et de la salle des fêtes avec saisine du préfet afin d'obtenir un arrêté d'expulsion,
- des déchets abandonnés dans notre forêt et dans notre village,
- les pratiques de certains parents avec

leur véhicule aux abords de l'école,

- le non-respect du code de la route et de la vitesse qui conduira les élus à mettre en place un « village 30 »,
- abandon de véhicules sur la voie publique,

Faut-il sanctionner pour que les comportements évoluent ?

Par ailleurs des travaux, qui concernent le développement durable, sont opérationnels :

- récupération des eaux pluviales pour l'arrosage communal,
- mise en place de LED pour l'éclairage public

et d'autres projets sont engagés.

Je vous souhaite de passer un bel été !

Le maire, Daniel Huot

Votre bureau de poste : le point sur la situation

Lors d'une rencontre en décembre 2020 les représentants de La Poste nous informent de l'impact global de la crise sanitaire sur les activités du groupe et la modification profonde des usages. Cette période COVID avec ses contraintes a bien entendu concerné notre bureau. Aucune annonce claire n'est émise concernant la réduction des horaires de présence postale.

À la demande des représentants du groupe de La Poste, une rencontre se tient en février 2022. Il nous est indiqué qu'il y a une réduction très sensible des flux clients. La mairie n'a jamais reçu d'informations détaillées sur la fréquentation du bureau de Mamirolle.

Plusieurs solutions sont proposées en remplacement du bureau, à savoir :

- ▶ le Relais Poste commerçant (le bureau n'est pas de plein exercice),
- ▶ l'Agence postale communale (le bureau n'est pas de plein exercice)
- ▶ le Facteur/guichet (le bureau reste de plein exercice)

Le maire et vos élus ont fait part de leur désaccord sur ces propositions. Les mesures de fréquentation pendant la période COVID en 2020 et 2021 ne peuvent pas servir de référence. De plus sur l'année 2021/2022, entre le 24 juin 2021 et le 8 avril 2022 notre bureau a connu 42 jours de fermeture dont 8 same-

dis et 6 jours sans que nous ayons été informés. En raison de ces fermetures aléatoires, les entreprises se sont détournées de l'utilisation des services postaux.

Une pétition a été lancée sur notre commune, sur les communes proches de Mamirolle et en ligne. Cette pétition a recueilli 1106 signatures. Une nouvelle rencontre s'est tenue en mai 2022. Une solution s'esquisse avec une réduction des heures d'ouverture et un maintien du samedi matin.

Des interventions sont toujours en cours pour que notre bureau de Poste continue d'exister et qu'il réponde au mieux aux besoins de la population.

Le maire, Daniel Huot

Travaux de la Société Française du Pipeline du Jura (SFPJ)

La commune de Mamirolle est concernée par les travaux de remplacement de la conduite du pipeline qui traverse notre territoire.

Ces travaux ont débuté le 9 mai et se termineront fin octobre 2022. La partie concernée sur notre commune va du carrefour entre le chemin du Mont et le chemin rural de l'Hôpital-du-Grosbois, jusqu'à la parcelle forestière communale n°17 en traversant la parcelle agricole Planche du Mont.

Préalablement aux travaux, des états des lieux ont été élaborés avec les proprié-

taires des chemins utilisés et avec les locataires des terrains agricoles afin de déterminer les bases d'indemnisation et les éventuelles remises en état.

Durant les travaux, sauf une exception de deux semaines dans l'été, l'accès au chemin rural de l'Hôpital-du-Grosbois sera maintenu. Une communication sera faite pour informer les habitants du calendrier de fermeture de cette voie.

L'accès au ball trap et aux terres agricoles du Mont sera maintenu durant toute la durée des travaux.

Dominique Maillot, 1^{er} adjoint

Éclairage public

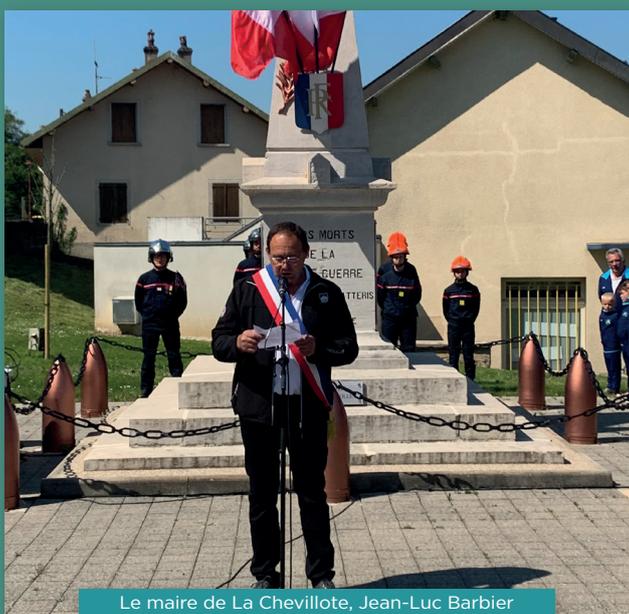


La modernisation des lanternes d'éclairage de la voirie se poursuit par le remplacement de 32 lanternes par des LED.

Ces remplacements concernent les rues du Six septembre, des Quatre Vents, de la Vierge, de Vesson.

Cette opération est assurée pour la maîtrise d'ouvrage par la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole pour un investissement de 20 715,00€ TTC.

La commémoration du 8 mai 1945 retrouve un format normal



Le maire de La Chevillote, Jean-Luc Barbier

Après deux années en comité restreint en raison de l'épidémie de Covid-19, la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 a retrouvé son public.

Dans le contexte de tensions que nous connaissons actuellement en Europe, se rappeler ceux qui ont combattu pour notre liberté et au-delà ce qui a présidé à la seconde guerre mondiale, a pris cette année une dimension particulière.

Un devoir de mémoire qui rend hommage aux jeunes gens qui y ont perdu la vie et qu'il convient de transmettre aux futures générations.

Les municipalités de Mamirolle, La Chevillote, et du Gratteris remercient tout particulièrement :

- les Anciens Combattants,
- Joseph Goguet pour son interprétation a cappella de la Marseillaise,
- les sapeurs pompiers et jeunes sapeurs pompiers du Centre de secours de Saône-Mamirolle,
- les jeunes sportifs et sportives de la Mancine,
- les habitants.

Merci à tous !



Joseph Goguet



L'appel aux morts



Sapeurs pompiers, jeunes sapeurs pompiers et sportifs de Mancine

Éco-pâturage, c'est reparti !

Depuis la mi-mai, les lamas de la Ferme aux lamas ont réinvesti le village. Comme l'année dernière, ils se chargeront de la tonte de la parcelle située à proximité de la mairie.

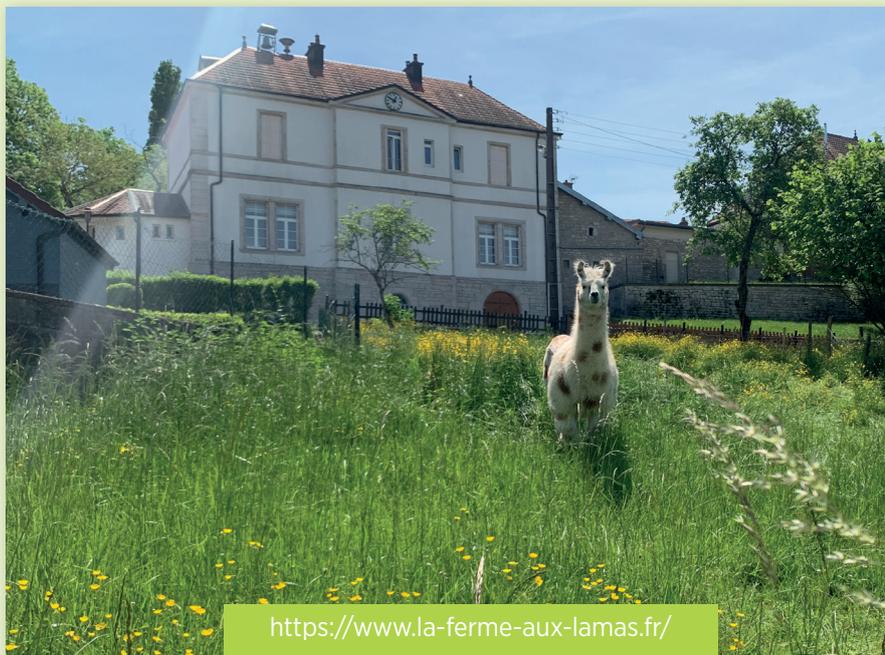
Petits rappels, si vous leur rendez visite :

- ▶ ne pas les toucher,
- ▶ ne pas les nourrir,
- ▶ préserver la quiétude de l'endroit.

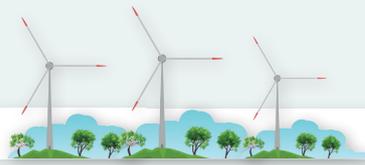
Côté pratique, un parking est à disposition place des Noyers.

Et pour vivre une expérience inoubliable avec les lamas, rendez-vous à la Ferme aux lamas.

L'équipe municipale



Projet éolien de Nancray



► Un contexte général

« Notre époque est en mouvement et nous pouvons tous sentir que nous sommes en train de passer de l'ancien monde au nouveau. Les constats sont inquiétants et tardifs, mais c'est sur l'action qu'il faut maintenant se concentrer. Le réchauffement climatique est visible, observable, mesurable, et les Français attendent une modification de nos modes de production d'énergie, vers une énergie plus propre et plus respectueuse de notre environnement. Les solutions existent et l'énergie éolienne en fait partie ».

Les rapports successifs du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) alertent scientifiquement sur les solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La guerre en Ukraine a bien mis en exergue la crise énergétique, et de fait, le problème de sa transition.

► Et à Nancray ?

Dans son extrait de la lettre aux habitants du Plateau, « le conseil municipal s'est engagé dans la recherche d'une solu-

tion qui permettrait de régler durablement sa situation financière. De plus, sensible au contexte environnemental, c'est un projet éolien qui a retenu son attention. Pour autant, peut-on faire tout et n'importe quoi pour s'inscrire dans le développement d'énergies renouvelables ? La réponse est non... ».

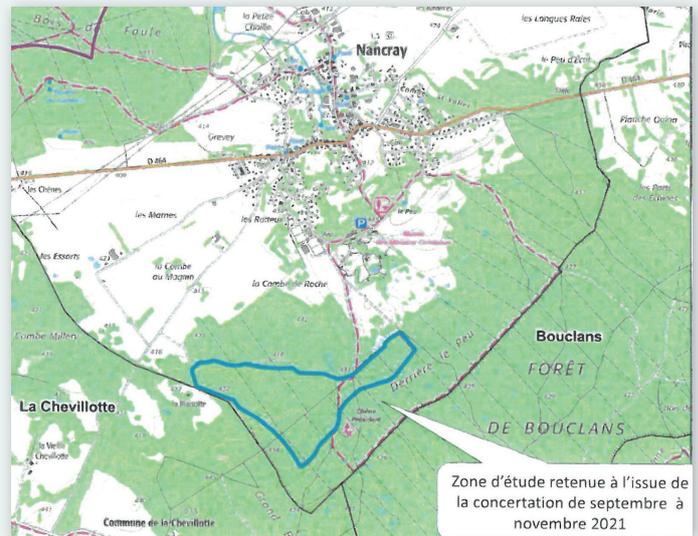
Une étude s'est engagée sur le potentiel du territoire de la commune de Nancray. La zone retenue à l'issue de la concertation de septembre à novembre 2021 est la zone forestière de *Derrière le Peu*. Le potentiel identifié est de trois éoliennes maximum. Il couvre la consommation domestique de 12 600 personnes et 9 500 tonnes de CO² sont évitées.

Les études concernent le contexte technique, le contexte environnemental, le contexte paysager, la zone d'influence visuelle du projet, la distance aux habitations. Avec ces études, les retombées économiques pour le territoire sont connues.

La construction et l'exploitation d'un parc éolien sont soumises à plusieurs réglementations et autorisations en

particulier au titre du code de l'énergie, du code de l'urbanisme, du code de l'environnement, du code forestier.

Les différentes autorisations font l'objet d'une procédure dite « d'autorisation unique » et d'une enquête publique avec



affichage dans un rayon de 6 kilomètres autour du lieu envisagé pour l'implantation des éoliennes.

Après examen par cette dernière instance, le Préfet prend sa décision, par voie d'arrêté.

Une instance de concertation et de dialogue, le Comité Régional de l'Énergie, co-présidés par

l'État et la Région associant les collectivités locales devrait être mise en place.

Ce projet est prévu en projet participatif. Entre la décision de principe du conseil municipal de Nancray et l'autorisation préfectorale le délai habi-

tuel est de l'ordre de 4 ans.

Chacune et chacun, pour ce type de projet éolien, a la possibilité d'exprimer, en amont de la décision d'autorisation du Préfet, son appréciation voire son opposition ou son adhésion à travers diverses structures et instances.

Le maire, Daniel Huot

PLUi de Grand Besançon Métropole : rapport d'étape

Depuis 2021, Grand Besançon Métropole élabore son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui se substituera, au terme du processus de validation, aux différents documents d'urbanisme communaux en vigueur.

Ce PLUi définira les secteurs de construction, les zones à protéger et les règles d'urbanisme des 15 prochaines années pour les 68 communes du territoire.

À partir d'un état des lieux du territoire,

il s'agit de fixer des objectifs à 10-15 ans dans des domaines qui touchent notre quotidien et de définir la façon d'y parvenir.

L'année 2022 est le temps de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document qui fixe les orientations générales du projet de territoire. 2023 sera l'année de la définition du schéma d'aménagement sur les zones urbaines ou à urbaniser via les Orientations d'Aménagement (OAP).

Les 3 grands objectifs du PADD de notre territoire sont les suivants : une métropole attractive et dynamique, garante des équilibres et solidaire, et au cadre de vie sain et résilient.

L'approbation de ce PLUi est prévue en 2025 pour une application dans chaque commune en 2026 ; à cette date les autres documents d'urbanisme seront caducs.

Dominique Maillot, 1^{er} adjoint

Plusieurs modalités d'information et de concertation sont mises en place afin de permettre aux habitants de se renseigner et de formuler leurs observations et leurs propositions :

► les rencontres citoyennes du PLUi,

► le registre de concertation, Disponible à la mairie et accessible en ligne : <https://www.registre-dematerialise.fr/1171>

► des documents d'information disponibles en mairie.

<https://plui.grandbesancon.fr/> - Mission PLUi : 03.81.87.85.64 - plui@grandbesancon.fr



Mamirolle dans le Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole

Il y a quelques mois, les communes de Grand Besançon Métropole (GBM) ont été sollicitées par les instances de la communauté urbaine afin de travailler sur la déclinaison communale du Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération bisontine. Sur la lancée du projet de mise en place d'une liaison chaude depuis l'ENIL pour la restauration scolaire, la commune de Mamirolle s'est portée candidate et a été retenue pour bénéficier d'un accompagnement sur mesure.

► Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

Les projets alimentaires territoriaux découlent de la Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Ils ont pour objectif de mettre en réseau les agriculteurs et producteurs locaux, les collectivités territoriales, les entreprises et coopératives de transformation, les acteurs de l'économie sociale et solidaire afin de relocaliser l'agriculture et l'alimentation et de développer une alimentation durable et de qualité accessible à tous dans les territoires, en soutenant notamment les circuits courts ou les produits locaux et de qualité, notamment bios, dans les cantines ou chez les particuliers. L'une des volontés est d'augmenter la part de l'alimentation locale qui ne représente que 1,45% dans l'assiette des Grands Bisontins.

► Comment est construit le Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon ?

Le PAT du Grand Besançon repose sur une charte dont les préoccupations sont :

- la santé, la qualité de l'alimentation et l'insertion sociale ;
- l'aménagement équilibré du territoire, la transition énergétique et écologique ;
- l'emploi et l'économie locale.

Actuellement, le projet de Grand Besançon métropole regroupe 14 signataires, dont l'ENIL de Mamirolle, des collectivités territoriales, des structures du monde agricole ou entrepreneurial...

Chacun des partenaires signataires du projet de GBM dispose de la possibilité d'ajouter les détails de son propre engagement.

► Comment va se construire le Projet Alimentaire Communal de Mamirolle ?

Pour élaborer son Projet Alimentaire Communal (PAC), Mamirolle s'appuie sur un groupe de travail issu du Comité consultatif environnement et développement durable de la commune et sur l'accompagnement d'un prestataire technique choisi et rémunéré par GBM. La proximité et les éléments communs que nous partageons déjà avec La Chevillotte et Le Gratteris pourraient nous conduire à élargir le périmètre du projet alimentaire ainsi que le groupe de travail.

La construction du projet alimentaire communal passe tout d'abord par une phase de diagnostic qui a pour objectif de recenser l'existant, identifier les acteurs locaux et définir les enjeux en lien avec la charte du Projet alimentaire Territorial de GBM. Une toute première réunion de travail a permis de lister les forces et les faiblesses de notre territoire et un certain nombre d'acteurs



qui seront contactés dans le cadre d'un audit qui permettra de savoir si leur intégration au PAC est possible. La phase de diagnostic durera du printemps à l'été 2022.

À l'automne, le groupe de travail élaborera le PAC de façon participative entre les différents acteurs identifiés. Un programme d'action sera monté. Il rappellera les enjeux et les objectifs du PAC, il listera les actions à mener, il identifiera les porteurs de projets et définira le calendrier de mise en place. Des ajustements seront sans doute nécessaires en cours de route.

► Quels types d'actions peuvent être menées ?

Pour être réaliste, un Projet Alimentaire Communal ne nécessite pas forcément de mettre en place des actions trop ambitieuses. Elles doivent être en adéquation avec l'existant et le possible. C'est la raison pour laquelle la phase de diagnostic qui est en cours est importante. De plus, l'accompagnement de GBM se limite au montage du projet et ne concerne pas son financement.

Tout reste à inventer pour notre commune et toutes les idées sont bonnes à étudier !

Alexandre Benoît-Gonin, 3^{ème} adjoint

Exemples d'actions mises en place dans d'autres communes

- le développement des circuits courts et notamment des marchés,
- la mise à disposition de locaux pour des ateliers-cuisine,
- la lutte contre le gaspillage en restauration scolaire et périscolaire,
- la facilitation pour l'installation agricole (maraîchage),
- l'approvisionnement local de la restauration collective,
- le développement de jardins ou vergers,
- les animations sur l'alimentation en périscolaire ou pour le grand public...



Pour en savoir plus

- Connaissez-vous les projets alimentaires territoriaux ? <https://www.gouvernement.fr/actualite/connaissiez-vous-les-projets-alimentaires-territoriaux>
- La charte de GBM https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/09/PAT_charte_web.pdf
- Le diagnostic du territoire de GBM https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/09/PAT_diagnostic_web.pdf

► Retrouvez la recette de l'été, proposée par Pauline Toitot, diététicienne à Mamirolle, en page Agenda.



La cuve de récupération d'eau de pluie est terminée. Elle permet de stocker 40 m³ d'eau qui seront utilisés pour l'arrosage, le nettoyage de matériel et la désherbeuse à mousse. Plus d'infos dans le prochain Mamirolle Actus



Puces RFID sur les bacs jaunes

La Direction Gestion des Déchets de GBM mène une campagne d'installation de puces d'identification RFID sur les bacs jaunes non encore équipés.

Notre commune est concernée jusqu'au jeudi 1^{er} septembre 2022. Durant cette période, les habitants sont invités, chaque jour de collecte des bacs jaunes, à rendre accessible leur bac de recyclable jusqu'à 15h00, qu'il soit plein ou vide.

L'opération n'entraînera pas de frais supplémentaires et ne changera pas le système de facturation, basé sur l'abonnement, la levée et la pesée de la poubelle grise.

Direction Gestion des déchets
03.81.41.55.35 - gestion-dechets@grandbesancon.fr



Passons un bel été tous ensemble !

Les beaux jours et les vacances sont là ! Voici quelques petits rappels afin que chacun puisse passer l'été sereinement.

► Les travaux de bricolage et de jardinage effectués par des particuliers (occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeuble d'habitation et de leurs dépendances) utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique peuvent être réalisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Art. 7 arrêté préfectoral du 19 avril 2005 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs.

► Les travaux bruyants, chantiers privés dans les propriétés privées sont interdits tous les jours de la semaine de 20h à 7h et de 12h30 à 13h30 ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés.

Art. 14 arrêté préfectoral du 19 avril 2005.

► Le brûlage en plein air des déchets et débris de toute nature est interdit. Les déchets dits verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage et de débroussaillage) sont considérés comme des déchets ménagers et ne doivent pas être brûlés.

Attention les résidus agricoles ne sont pas considérés comme déchets ménagers.

Circulaire du 18 novembre 2011 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts.

► Le brûlage des végétaux sur pied est, quant à lui, interdit du 1^{er} mars au 15 octobre.

Arrêté 88/DADUE/4B/N°5424 du 4 novembre 1988.

Pour rappel, la déchetterie du plateau de Saône est ouverte :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h20 - 13h30 à 16h50
- le samedi : 8h30 à 12h20 - 13h30 à 17h50.

► La taille des haies

Les haies et les arbres ne doivent, en aucun cas, empiéter sur le domaine public et compromettre la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonne. Il faut élaguer à l'aplomb des limites de sa propriété (voire en retrait pour anticiper la repousse).

Vie civique ▼

Art. R.116-2 du Code de la voirie routière dispose que : « seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui (...)

5° En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier: (...)»

Le stationnement on en parle ?



Vous êtes nombreux à constater l'incivilité de quelques-uns qui stationnent sur les trottoirs. Ce phénomène touche tous les quartiers de notre village. À l'évidence, le manque de places de stationnement est un vrai problème mais il n'autorise en rien ce type de comportement qui nous met tous en danger et notamment les enfants.

Afin de faciliter la circulation des véhicules sur la chaussée et des piétons sur les trottoirs, la commune de Mamirolle met à votre disposition des zones de stationnement vous permettant un accès rapide aux commerces.

Alors respectez les piétons et ne les mettez pas en danger en les obligeant à se déporter sur la chaussée pour contourner des véhicules stationnés sur les trottoirs !!!

Il serait dommage de voir apparaître une Marie Pervenche à Mamirolle !

Le savez-vous ?

Le stationnement gênant est passible d'une contravention de 2^{ème} classe entraînant une amende de 35€.

Le stationnement dangereux (lorsque le véhicule stationné expose les autres usagers à un danger, par exemple en gênant l'accès à un passage piéton) relève d'une contravention de 4^{ème} classe, d'une amende de 135€ et d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire.

Le stationnement de plus de 7 jours consécutifs à la même place est considéré comme abusif selon le code de la route et passible d'une amende.

Marilyn Vézinier, conseillère municipale

Mise à jour du Mamirolle Pro
Si vous n'y apparaissez pas
ou que vos informations
sont erronées
contactez le Comité par mail :
mairie@mamirolle.com

1^{ère} Fête des artisans et commerçants une belle réussite !

Dimanche 3 avril 2022 s'est tenue la première Fête des artisans et commerçants à la salle des fêtes de Mamirolle.

A l'initiative du Comité Relations avec les entreprises et les commerces afin de promouvoir les professionnels de Mamirolle, 21 artisans et commerçants étaient présents pour cette journée de fête.

Les plus de 200 visiteurs venus de Mamirolle et des alentours ont pu découvrir les stands de Api Brasserie,

Au Brunch des Plateaux, Au Doubs Cocon Fleuri, Ambiance Jardin, CBois Agencement, Charpente Deforet, Fanny Chabod, Fenêtres Fermetures du Doubs, Happy's Expérience, Lavage Chimie, Le Pétrin d'Or, Mon atelier dans le grenier, SBTC, Service Marrakech, Sombri'sai Café, Sophro Respire, Soraya Tholomier, Terra Comtix, Tholomier Frères, Valérie Coiffure, et Visto.

Après des mois sans manifestations pour cause de restrictions sanitaires, cette fête

était la bienvenue !

Une tombola a clôturé les festivités avec des lots offerts par les professionnels présents et également la Pharmacie du Maronnier et SOS Pizza qui n'ont pas pu être présents.

Le Comité Relations avec les entreprises et les commerces réfléchit déjà à une prochaine édition. À suivre...

MAMIROLLE



Service Marrakech spécialiste de plats orientaux !



Organisateur d'événements depuis 2002, Service Marrakech propose des plats orientaux (tajines, pastillas, couscous, bricks, pâtisseries...).

Saïd Bellout et son équipe sont à votre disposition pour vos événements mais également sur les marchés de Saône, Rivotte, Marnay, Avanne...

06.82.72.18.77

bellout.said@hotmail.fr  Service marrakech

Charpente Déforêt

Créée en 1995 à Osse, la société Charpente Déforêt est installée à Mamirolle depuis 2009.

Alain Déforêt et son équipe évoluent dans les domaines de la charpente, la couverture et la zinguerie en neuf et en

rénovation. Ils réalisent également des agrandissements, extensions, appentis et abris de jardin.

Installateurs agréés Vélux, ils créent et remplacent des fenêtres de toit.



© Maud Coruk

ZI du Noret 25620 Mamirolle

03.81.63.05.61 - www.charpentedeforet.com



Mon atelier dans le grenier

nouveau ! 

Autoentrepreneur depuis décembre 2021, Marlène Pancher a créé son atelier de couture.

Elle propose de nombreux articles pour adultes (sacs à tarte, pochettes pour charger le portable, sacs à pinces à linge, sacs de plage, trousse de toilette, sacs à main, tote bag, lingettes démaquillantes, sacs à baskets...) mais également pour les enfants (sacs à dos, housses de carnet de santé, sacs à doudou, jeux, gigoteuse...).

Elle réalise aussi des floccages afin de personnaliser les articles. À la recherche d'un cadeau pour une naissance, Noël, la fête des pères et des mères, ou juste envie de découvrir des articles confectionnés à Mamirolle ?

07.83.72.62.37 (sms de préférence)

Insta : Monatelierdanslegrenier

FB : Mon atelier dans le grenier

Monatelierdanslegrenier.e-monsite.com

nouveau !

Pauline Toitot Diététicienne

Diplômée d'un BTS Diététique, Pauline Toitot s'est spécialisée en nutrition et micro nutrition du sportif puis en micro nutrition plus en généralisée pour prendre en charge un maximum de pathologies. Elle vous reçoit dans son cabinet à Mamirolle depuis début mai sur rendez-vous.

► Qu'est-ce que la micronutrition ?

C'est une science qui permet l'analyse des déséquilibres alimentaires et micronutritionnels. Elle permet la prise en charge d'un grand nombre de pathologies et dérèglements de l'organisme.

La micronutrition se base sur les micronutriments (vitamines, minéraux, oligo-éléments, probiotiques, acides aminés, anti oxydant, oméga 3...). Ils n'apportent pas d'énergie mais sont indispensables au bon fonctionnement de l'organisme. Il s'agit d'un soutien à la médecine traditionnelle. En effet, la prise en charge est holistique ce qui permet de traiter la cause, pas uniquement les symptômes.

La devise de Pauline Toitot : une bonne santé commence par une bonne alimentation. Son but est d'améliorer l'état de santé en passant par l'assiette (nutrition et micronutrition).

► Qui et pour quelle raison consulter une diététicienne ?

La prise en charge nutritionnelle n'est pas destinée uniquement pour les personnes souhaitant perdre du poids. On connaît moins cette prise en charge mais toutes pathologies ou dysfonctionnements de l'organisme ont probablement un lien avec l'alimentation. Tout le monde peut consulter une diététicienne : enfants, adolescents, adultes !

Adultes : perte ou prise de poids, troubles digestifs, trouble du comportement alimentaire, ostéoporose, changement hormonal, dénutrition, perte de cheveux, trouble du sommeil, moral en dent de scie, compulsions alimentaires, dérèglements du système immunitaire, maladie auto-immune, pathologies féminines (SPM, SOPK, endométriose ...) ...



Chemin de Chevessier (entre Mamirolle et La Chevillotte)
06.42.61.04.76 - contact@paulinetoitot.com
www.paulinetoitot.com
FB : Pauline toitot nutrition - Insta : Paulinetoitot_nutrition

Sportifs : prise de masse musculaire, perte de masse grasse, troubles métaboliques à l'effort, gestion de la récupération métabolique, troubles à l'effort, blessure, tendinite ... en complément d'un suivi médical (médecin et kiné)

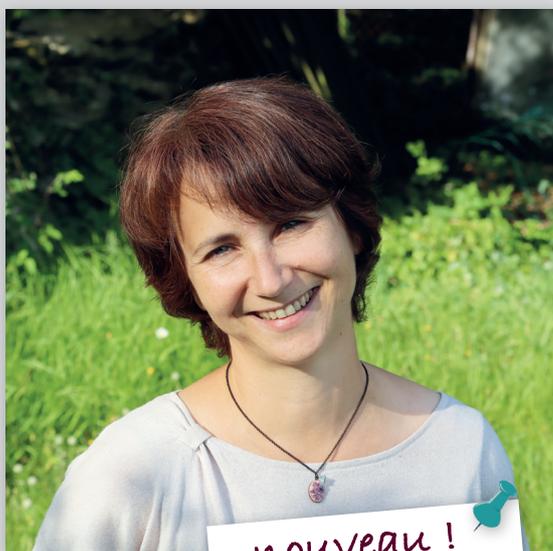
Femmes enceintes : diabète gestationnel, conseils alimentaires, gestion de la perte de poids post partum, difficulté à la péri-conception ...

Enfants : perte ou prise de poids, troubles du comportement alimentaire, pathologie (diabète...), troubles digestifs, intolérances, allergies ...

En fonction des besoins, elle s'adaptera à votre corps et vous aidera à rééquilibrer votre alimentation sans aliments interdits.

Pauline Toitot réalise également des ateliers, conférences et interventions sur Mamirolle et les alentours.

Soharmonie



nouveau !

Soharmonie est un cabinet de thérapies énergétiques. Sophie Laurent consulte sur rendez-vous ou à distance. Energéticienne depuis 5 ans, elle intervient dans les domaines suivants : magnétisme, géobiologie et tarot de Marseille.

Les bienfaits du magnétisme énergétique : soulager les douleurs physiques et les inflammations, barrer le feu, rééquilibrer les centres d'énergies, libérer les énergies stagnantes.

Les bienfaits de la géobiologie :

retrouver un sommeil réparateur, retrouver la joie de vivre, libérer les mémoires et les entités.

Les bienfaits du Tarot de Marseille : comprendre son chemin de vie, libérer des situations bloquées, aider à faire les bons choix, activer les prises de conscience, nettoyage émotionnel.

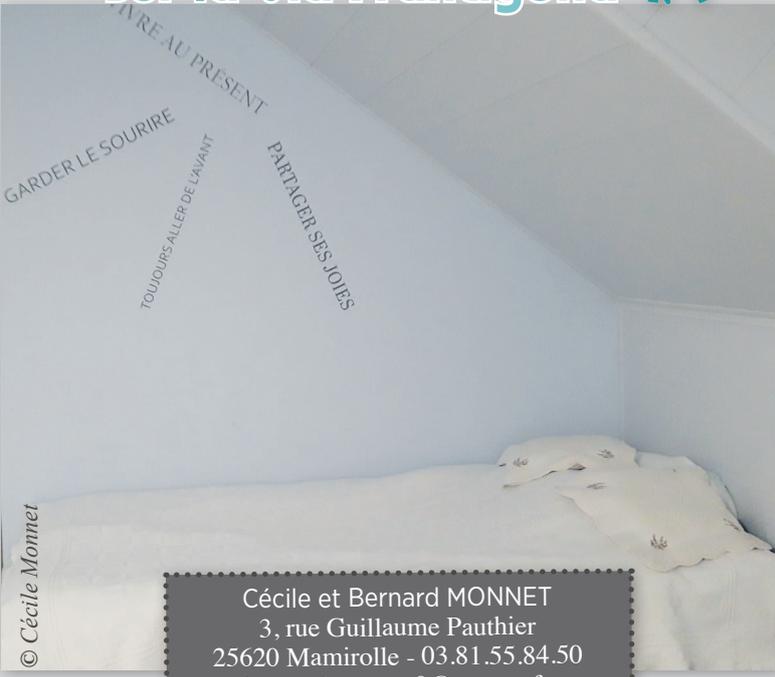
L'objectif de Sophie Laurent est de redonner le sourire, le bien-être, la zen attitude.

Sa devise : le bien-être intérieur se voit à l'extérieur.

Chemin de Chevessier (entre Mamirolle et La Chevillotte)
info@soharmonie.com - www.soharmonie.com
06.64.10.77.27

nouveau !

Nouvelle halte sur la Via Francigena



Cécile et Bernard MONNET
3, rue Guillaume Pauthier
25620 Mamirolle - 03.81.55.84.50
bernard.monnet0@orange.fr

Après avoir randonné à plusieurs reprises sur le parcours de la Via Francigena, de Champlitte à Romainmôtier, nous avons mené deux réflexions.

Tout d'abord celle de donner sens à notre habitation devenue trop grande suite au départ des enfants. Puis celle du besoin d'hébergements le long de la voie de pèlerinage ; Mamirolle étant situé sur le passage en direction du chemin historique passant par Nods, mais aussi du chemin touristique regagnant la vallée de la Loue.

Notre idée avait germé !!!! Suite au passage d'une délégation franco-italienne durant l'été 2021, Mamirolle devenait un passage incontournable de la Via Francigena.

Notre décision fut prise et tout naturellement nous sommes entrés en relations avec les membres de la fédération française des chemins et sentiers de pèlerinage menant à Rome ou Compostelle.

À ce jour nous sommes inscrits comme « famille accueillante » ouvrant notre maison et notre cœur aux pèlerins de passage. Il leur suffit de réserver pour la nuit avec ou sans repas mais avec un petit déjeuner copieux pour reprendre la marche le lendemain.

Cécile Monnet

Vie sportive ▼

Les balades à vélo de l'été by Happy's Expérience !

Marion vous propose 2 circuits au départ de Besançon centre ville et 1 au départ de Mamirolle (du 01 juillet au 31 Août)

- **Tous les mardis (sauf le 5 et le 19/07): tous en selle à Osselle** – balade journée
- **Tous les jeudis : jeudi de piste à vélo** – Besac Express
- **Tous les mercredis : vallée de la Loue à Vélo** au départ de Mamirolle

et aussi tous les jours son offre de location de vélo électrique !!



informations et réservation
www.happys-experience.fr
06.20.53.53.62

Stand de réparation de vélos

Depuis le samedi 21 mai, à raison d'1 samedi sur 2, place des Noyers de 9h30 à 12h00.

Emmanuel Hernandez - 06.82.09.67.20
lt2mh.bici@sfr.fr - www.LT2Mbici.com



UN VIDE GRENIER

Le Dimanche 18 septembre 2022
autour de la salle des fêtes (stade) de
MAMIROLLE

**RESTAURATION RAPIDE , BUVETTE
ANIMATIONS , MANEGES**

8€ LES 4 METRES LINEAIRES PAYABLES A L'INSCRIPTION
AVANT LE 31/08 OU 12€ APRES LE 31/08

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS AUPRES DE
Catherine MAIROT : 03.81.55.84.26 / 06.42.04.88.83
25 rue du cordier 25620 Mamirolle



Sortie au musée des Maisons comtoises

Pour terminer l'année scolaire, le mardi 31 mai 2022, les 4 classes de l'école maternelle se sont rendues au Musée des Maisons comtoises de Nancray.

3 activités étaient proposées aux différents niveaux :

► Animaux de la ferme avec

notamment le nourrissage pour les petites sections,

► Petits marmitons avec confection et dégustation d'un gâteau aux carottes pour les moyennes sections,

► Jardin des sens avec réalisation en terre et fleurs pour les grandes sections.



© École de Mamirolle

Les élèves, enseignants, ATSEM et accompagnants ont pu profiter de cette belle journée printanière pour se balader dans le parc de 15 hectares et visiter les différents bâtiments (grange, ferme...) qui représentent les principaux types d'architecture rurale franc-comtoise.

Le midi un pique-nique tiré

du sac dans le parc a été très apprécié des petits et des grands.

Cette sortie a été financée à hauteur de 580€ par l'amicale des parents d'élèves et 207,50€ par la coopérative scolaire. Il restait à la charge des familles à verser 4€ par enfant.

Maud Coruk



© École de Mamirolle



© École de Mamirolle

Du côté du Relais Petite Enfance

En mai, le Relais Petite Enfance a proposé une sortie à la caserne des pompiers de Saône-Mamirolle.

Une trentaine d'enfants, accompagnés de leur assistante maternelle, d'un parent, d'un grand-parent, et des professionnelles de micro-crèche, a été accueillie par Annie, Manon, Florian et Alain.

Les yeux pétillants et le sourire aux lèvres, les enfants ont découvert le légendaire

camion de pompiers et l'uniforme, le maniement de la lance à incendie et un parcours pour aller soigner Gros doudou.

Une visite de la caserne a été proposée pour ceux qui le souhaitent.

C'était une très belle matinée ! Un grand merci aux pompiers pour ce beau moment offert aux enfants et merci au lieutenant d'avoir autorisé et organisé cette visite.

Myriam Boiron



Opération brioches



13 équipes ont frappé à votre porte et 340 brioches ont été proposées. 2647,70€ ont été collectés soit 139,7€ de plus qu'en 2019 pour une moyenne de 7,78€ par brioche.

Après 2 années blanches suite au COVID, l'opération brioches a repris son activité durant la semaine du 4 au 9 avril 2022.

L'Opération brioches existe depuis 1970 dans le Doubs, donc depuis 52 ans.

C'est l'occasion de parler des personnes déficientes intellectuelles, de leur place dans la société, de leur bien-être mais aussi de tous les professionnels et bénévoles qui les accompagnent au quotidien.

L'ADAPEI du Doubs gère 67 établissements et services. Elle accompagne 3600 personnes handicapées mentales, polyhandicapées, autistes... Autour d'elles, l'as-

sociation fédère les énergies des familles, d'un réseau d'amis et de bénévoles actifs, épaulés par près de 2000 professionnels qualifiés.

Si cette grande campagne d'information et de sensibilisation pour l'ADAPEI perdure, c'est grâce à la motivation et l'investissement de nombreux bénévoles d'un jour.

À Mamirolle, 23 adultes et 10 jeunes se sont investis encore cette année et je profite pour leur redire un grand merci.

Ils vous ont proposé une brioche en échange d'un don et les Mamirollais,

comme à leur habitude, ont été généreux encore cette année.

Les fonds collectés ont été donnés à la section locale de Besançon et ils seront utilisés pour développer les activités culturelles, ludiques et sportives et pour les activités générant du lien social et favorisant l'autonomie.

Ils contribueront donc à l'amélioration de la vie des personnes les plus vulnérables.

Monique Bichet

Soirée jeux avec la ludothèque !

C'était le 18 Mars, la ludothèque « La Toupie » avait donné rendez-vous, après 2 ans d'absence, aux familles pour venir jouer à la salle des fêtes de Mamirolle !

Cette soirée, attendue, a rencontré un vif succès. Parents et enfants étaient manifestement heureux de se retrouver autour de nombreux jeux géants installés par Aurélien que nous remercions pour son professionnalisme. Un grand Merci également aux bénévoles pour l'aide apportée pour la mise en place et le rangement des jeux. Nous vous donnons donc rendez-vous pour l'année prochaine !

Vous pouvez retrouver toutes les activités de l'Association Familles rurales de Mamirolle sur le site : www.familles-rurales.org/mamirolle. L'Association réfléchit à la mise en place de nouveaux ateliers pour la rentrée 2022/2023, et si vous avez envie de vous investir sur un projet, proposer un atelier, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe vous souhaite un bel été !

Marie-Anne Barbier



Forum des associations
Samedi 3 septembre 2022
Salle des fêtes - Mamirolle
10h00 - 12h00



2 rue de l'Eglise - 25620 Mamirolle
afr.mamirolle25@gmail.com
Permanence le samedi matin de 10h30 à 12h.

Ficelle à Mamirolle c'était le 1^{er} mai

Belle fin de journée dimanche 1^{er} mai pour une cinquantaine d'enfants et leurs parents venus écouter les jolies histoires proposées par la bibliothèque et assister au spectacle Ficelle.

Les aventures de cette courageuse marionnette ont enchanté les petits mais pas que... Les grands aussi se sont laissé emporter par la magie... celle de retrouver, le temps d'un après-midi, son âme d'enfant.

Une parenthèse toute douce avant de reprendre le chemin de l'école et du travail !

Bravo à la Compagnie du Mouton carré et merci à Côté cour ainsi qu'à Grand Besançon Métropole !

Bravo et merci aux bénévoles de la bibliothèque, Cécile et Dominique, qui ont captivé les enfants avec de beaux albums et un kamishibai !

Christel Vieille



© Christel Vieille



© Christel Vieille



Pour prolonger l'ambiance du spectacle, le mercredi 4 mai, Ma bulle a proposé un atelier de fabrication d'instruments de musique. Onze enfants ont rivalisé de créativité et utiliser avec originalité les matériaux mis à disposition pour la décoration de leurs maracas et bâton de pluie.

Et comme par magie, après une pause goûter bien méritée, la pluie s'est abattue sur le village, reconnaissance de la qualité des œuvres !!!



© Bibliothèque Ma Bulle

Atelier Créatif à Ma bulle



© Bibliothèque Ma Bulle

Les vacances...



Peggy Ruffin

du côté de Ma bulle...

Pour vous faire passer un bel été, Ma bulle a fait le plein de nouveautés. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges : des BD, des documentaires, des albums, des romans.

La bibliothèque reste ouverte en juillet et août mais les horaires sont réduits. Vous pouvez venir nous voir le mercredi et le samedi de 10h30 à 12h00.

Pour rappel, l'inscription est gratuite pour les habitants de Mamirolle, du Gratteris et de La Chevillotte. Pour les autres communes, c'est 12€/an/famille.

N'hésitez pas à consulter notre catalogue en ligne. Vous pouvez également nous contacter par téléphone aux heures d'ouverture ou par mail.



Pour contacter la bibliothèque

03.81.52.63.82
bibliothèque.mamirolle@gmail.com
Catalogue en ligne :
<https://bibliotheque-mamirolle.fr/>

En période scolaire

Mercredi : 10h30 - 12h00
Vendredi : 16h30 - 18h00
Samedi : 10h30 - 12h00

Pendant les vacances

Mercredi : 10h30 - 12h00
Samedi : 10h30 - 12h00



Atelier dada à Ma bulle

L'exercice proposé a beaucoup inspiré les 10 enfants présents et l'après-midi a été très créative !

De multiples matériaux mis à disposition par la bibliothèque et les bénévoles ont été exploités, pour des portraits drôles, touchants, colorés et plus réussis les uns que les autres.

Des jeux, des lectures, un petit atelier portraits et un sympathique goûter dans le thème ont complété cette sympathique demi-journée animée par les bénévoles de Ma Bulle.



En juin, Ma bulle s'est mise aux jeux vidéo

Durant le mois de juin, la Médiathèque Départementale du Doubs nous a prêté une malle de jeux vidéo composée d'un téléviseur, de la console Nintendo Switch et de 12 jeux.

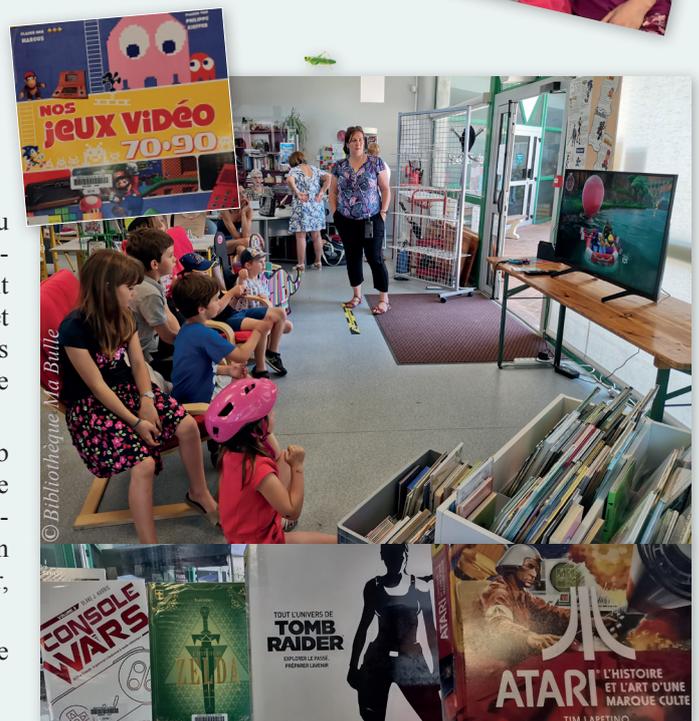
La console était en accès libre pendant les heures d'ouverture et sur des créneaux horaires exceptionnels les mercredis et un samedi après-midi.

Pour accompagner cette animation, nous avons également emprunté une exposition qui retrace l'évolution du jeu vidéo ainsi qu'une sélection de livres.

Saviez-vous que le premier jeu vidéo date de 1958 ? Il s'appelait Tennis for Two. Ce jeu était composé d'un oscilloscope et permettait à deux personnes de se renvoyer un point de lumière.

Nous avons proposé au Club ados des Francas de venir faire une soirée jeux vidéo le vendredi 17 juin. Ils pourront, en fonction des jeux, se défier, s'entraider et même danser !!!

De très bons moments de rigolade !





Galettes de carottes au comté

250 g de carottes râpées 3 oeufs
 80 g comté 2 oignons cibette
 150 g de farine de sarrasin 2 c. à café de curcuma
 20 cl de lait 1 c. à café rase de poivre

► Préparation

Battre les oeufs en omelette puis ajouter le lait. Incorporer ensuite les carottes, le comté, le curcuma, le poivre, la farine et les oignons préalablement coupés finement.

Mélanger le tout et faire chauffer une poêle à feu doux avec un filet d'huile d'olive.

À l'aide d'une louche, former des galettes dans la poêle.

Faire cuire 2 minutes de chaque côté (jusqu'à obtenir une belle dorure).

Vous pouvez accompagner les galettes d'une salade de crudités.

Les carottes contiennent du beta carotène qui est un précurseur de la vitamine A. Il s'agit d'une vitamine qui a besoin de lipides pour optimiser son assimilation. Ainsi, le comté étant un fromage gras, les lipides présents auront pour rôle le transport de la vitamine.

La vitamine A permet entre autre une bonne vision. Comme toutes les vitamines elle est antioxydante et anti-inflammatoire.

On ajoute à ces ingrédients du curcuma et du poivre, pourquoi ?

La curcumine présente dans le curcuma est liposoluble, elle a donc besoin de lipides pour son assimilation. Coupler la curcumine à la piperine (poivre) optimise l'assimilation de la curcu-

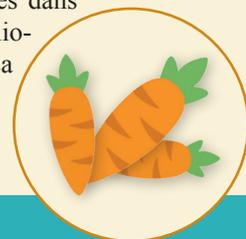
La recette de Pauline

mine. Cette dernière a de multiples propriétés dont anti-inflammatoire, anti-virale mais également cicatrisante notamment en cas d'ulcère intestinal. Elle est aussi hépato-protectrice et hypo-cholestérolémiante.

Et on ne sale pas ?

Et non, pas utile. Ici le comté est un fromage très salé (variable en fonction de sa maturité) et on ajoute des épices, donc pas besoin de sel !

Avec cette recette vous découvrez un aspect de la micro-nutrition : utiliser des molécules présentes dans les aliments pour améliorer son bien-être ou sa santé.



Agenda

- 16/07 - 14h00 - **Ball-trap** Carrière du Mont
- 17/07 - 09h00 à 19h00 - **Ball-trap** Carrière du Mont
- 03/09 - 10h00 - **Forum des associations** Salle des fêtes
- 18/09 **Vide grenier** Stade et Salle des fêtes
- 12/09 - 09h00 - **Relais Petite enfance** Ancienne mairie
- 16/09 - 10h00 - **Ludothèque** Gymnase
- 30/09 - 10h00 - **Ludothèque** Gymnase
- 07/10 - 10h00 - **Ludothèque** Gymnase
- 10/10 - 09h00 - **Relais Petite enfance** Ancienne mairie
- 15/10 **Fromonval** Salle des fêtes
- 21/10 - 10h00 - **Ludothèque** Gymnase
- 14/11 - 09h00 - **Relais Petite enfance** Ancienne mairie



MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : Daniel Huot
 Responsable de rédaction : Christel Vieille
 Équipe de rédaction : Maud Coruk, Julie Muller, Marilyn Véziniér
 Correcteurs : Nicole Léchine - Jean Duquet
 Mise en page : Christel Vieille
 Dessins : canva.com



Ramassages des déchets : le jeudi



Juil : 15 - 28
 Août : 11 - 25
 Sept : 8 - 22
 Oct : 6 - 20



Juil : 7 - 21
 Août : 4 - 19
 Sept : 1 - 15 - 29
 Oct : 13 - 27

Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h à 12h
 Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
 Samedi (semaines impaires) 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
 Fax 03 81 55 74 61
 Mail mairie@mamirolle.com
 Blog http://mamirolle-blog.fr
 Site www.mamirolle.info

Allo urgence mairie 07 85 47 80 78